

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 17 octobre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOULLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo (jusqu'à la question 13), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (jusqu'à la question 2), HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS*

*Alain, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à NOREL Francis, MILLE Robert donne procuration à MAESEELE Fabrice, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Jean-Pierre donne procuration à BERROYER Lysiane, TASSEZ Thierry donne procuration à DOMART Sylvie*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BOSSART Steve, DELANNOY Alain, DRUMÉZ Philippe, EDOUARD Eric, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, PICQUE Arnaud, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, WALLET Frédéric*

*Monsieur JURCZYK Jean-François est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**17 octobre 2023**

**DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS  
ROMANE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ARTOIS  
POUR LA PERIODE 2023 - 2026**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique

Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité

Le Projet de Territoire est un projet partenarial qui nécessite pour sa réussite l'implication de tous les partenaires et notamment les chambres consulaires. Il convient donc de renforcer la coopération et le développement de projets avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois Hauts-de-France.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay est un territoire riche d'un important tissu économique, attractif pour les entreprises, grâce à de fortes dynamiques sectorielles et plusieurs sites phares.

L'agglomération s'est investie résolument dans l'appui à son tissu industriel, secteur d'activité le plus pourvoyeur d'emplois du territoire. Dans son programme Territoire d'Industrie, elle soutient en particulier le développement de la « vallée de l'électricité », de la filière régionale plasturgie & matériaux composites, de la sous-traitance industrielle et du pôle des BTP.

Le développement économique de l'agglomération s'implique tout aussi fortement sur son large tissu agricole et agro-alimentaire et le développement de son économie de proximité (commerce, artisanat et ESS).

La Communauté d'Agglomération, appuyée par un vaste écosystème partenarial, soutient les porteurs de projets et entreprises à tous les niveaux : sensibilisation à l'esprit d'initiative, création d'activité, pépinières et hôtels d'entreprise, recherche d'immobilier et de foncier, accompagnement complet des projets, emploi et formation, développement des entreprises ou encore innovation.

La CCI Artois Hauts-de-France joue un rôle majeur dans cet écosystème et travaille dans la complémentarité avec la Communauté d'Agglomération pour porter des ambitions communes en matière de développement économique. Les actions menées avec la CCI Artois Hauts-de-France répondent particulièrement aux enjeux identifiés dans l'axe 3 (Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire) et l'axe 4 (Accélérer les dynamiques de transition économique) du Projet de Territoire.



C'est dans ce cadre qu'est affirmé le partenariat avec la CCI Artois Hauts-de-France par la signature d'une convention de partenariat sur la période 2023-2026 autour de 4 grandes orientations stratégiques :

- le développement et l'animation de filières économiques : industrie, logistique et fluvial, commerce, silver économie),
- la création d'activité,
- l'appui aux entreprises,
- les dynamiques économiques.

Chacune des orientations stratégiques ci-dessus est déclinée en actions spécifiques présentées dans la convention de partenariat annexée et qui pourront faire l'objet de conventionnements spécifiques le cas échéant. Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin au 31 décembre 2026.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 11 septembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en place du partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et la CCI Artois Hauts-de-France qui fixera les conditions d'un travail concerté visant à proposer des projets et coordonner des plans d'actions respectifs autour des 4 orientations stratégiques et d'une gouvernance dédiée, et d'autoriser le Président, le Vice-Président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat ci-annexée, ainsi que tous les documents s'y rapportant.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** la mise en place du partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et la CCI Artois Hauts-de-France qui fixera les conditions d'un travail concerté.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat ci-annexée et les documents s'y rapportant.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **06 NOV. 2023**

Et de la publication le : **06 NOV. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**BOSSART Steve**



**BOSSART Steve**



**CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-  
BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ARTOIS  
HAUTS DE FRANCE**

**Entre les soussignés :**

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ARTOIS HAUTS DE FRANCE

Etablissement de la CCI de Région Hauts de France, Etablissement public de l'Etat,  
Sis 8, rue du 29 juillet à ARRAS,

Représentée par Monsieur Jean-Marc DEVISE en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Désignée sous le terme « CCI Artois » d'une part

et

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, domiciliée au 100, avenue de Londres 62400 Béthune, représentée par Monsieur Olivier GACQUERRE en sa qualité de Président et agissant en vertu d'une délibération en date du \_\_\_\_\_, dont une ampliation est annexée à chaque original de la présente convention,

ci-après dénommée « l'Agglomération » ou « CABBALR »,

Vu le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane adopté le 6 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire du ..... autorisant la signature de la présente convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois Hauts de France pour la période 2023-2026.

**Préambule :**

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay est un territoire riche d'un important tissu économique, attractif pour les entreprises, grâce à de fortes dynamiques sectorielles et plusieurs sites phares.

L'agglomération s'est investie résolument dans l'appui à son tissu industriel, secteur d'activité le plus pourvoyeur d'emplois du territoire. Dans son projet de territoire, elle soutient en particulier le développement de la « vallée de l'électrique », de la filière « plasturgie, matériaux et emballages », de la sous-traitance industrielle, de la filière « BTP et habitat durable » et « agriculture et agroalimentaire ». Le développement économique de l'agglomération s'implique ainsi tout aussi fortement sur son large tissu agricole et agroalimentaire et le développement de son économie de proximité (commerce, artisanat et ESS). Le développement de la « logistique verte » y apparaît également un enjeu important.



La Communauté d'agglomération, appuyée par un vaste écosystème partenarial, soutient les porteurs de projets et entreprises à tous les niveaux : sensibilisation à l'esprit d'initiative, création d'activité, pépinières et hôtels d'entreprises, recherche d'immobilier et de foncier, accompagnement complet des projets, emploi et formation, développement des entreprises ou encore innovation.

La CCI Artois joue un rôle majeur dans cet écosystème et travaille dans la complémentarité avec la CABBALR pour porter des ambitions communes en matière de développement économique. Il s'agit aujourd'hui de formaliser et renforcer ce partenariat à travers une convention de partenariat.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

### **Axe filières :**

*La CABBALR accompagne les transformations et le développement des filières économiques de son territoire. Soutenir les mutations industrielles, économiques, agricoles, et encourager la décarbonation des procédés formalisent les objectifs que s'est fixée l'agglomération pour 2032.*

### **Logistique et fluvial :**

*Dans le cadre de son projet de territoire, la CABBALR s'engage à favoriser la logistique verte et à accompagner le transport fluvial.*

- Sur le sujet du fluvial et du portuaire, la CCI Artois et la CABBALR sont deux acteurs majeurs du territoire de Béthune-Bruay.  
La CCI Artois gère en effet le port de Béthune, propriété des Voies Navigables de France, dans le cadre d'une concession de service public jusque 2025. Suite aux travaux réalisés de 2018 à 2021, le port de Béthune dispose aujourd'hui d'un quai de 450 mètres ainsi que d'un terminal à conteneurs de plus de 10 000 m, labellisé Opérateur Economique Agréé (OEA)  
La CABBALR gère le quai fluvial de Guarbecque.  
➔ La CCI Artois et la CABBALR s'engagent à travailler en bonne intelligence autour de la gestion de ces deux équipements.
- La CABBALR a développé un parc d'activités dédié à la logistique, LogisterrA26 à Nœux-les-Mines et Labourse. Elle avait d'ailleurs bénéficié dans la genèse de ce projet de l'appui d'Euralogistic.  
➔ La CABBALR s'engage à continuer de promouvoir Euralogistic auprès des porteurs de projets et entreprises qu'elle accompagne.

### **Commerce :**

*La CABBALR, à travers sa politique intercommunale du commerce, veille en collaboration avec les communes, à coordonner, maintenir et développer une offre commerciale équilibrée à l'échelle du territoire. Son objectif est d'accompagner les artisans et commerçants dans la recherche de solutions innovantes et d'alternatives face à l'évolution des pratiques d'achats, de renforcer et diversifier l'offre commerciale par la mise en place de nouveaux modes de distribution et de contenir la vacance commerciale.*

- La CCI Artois s'engage auprès de la CABBALR sur les dispositifs « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » sur des actions en faveur de la redynamisation des centres villes.
- LA CCI Artois accompagne les commerces du territoire de la CABBALR notamment à travers l'animation des unions commerciales et l'appui aux commerçants dans leur projet de création ou de développement et contribue aux enjeux de la politique intercommunale du commerce de la CABBALR



- La CCI Artois accompagne les commerçants et les prestataires de services aux particuliers accueillant du public à mettre aux normes « accessibilité » leurs locaux au travers de la mise à disposition d'outils simplifiés et d'un accompagnement dans les démarches à effectuer.

#### Industrie :

*Le territoire de la CABBALR possède un tissu économique diversifié, composé de filières industrielles clés (automobile, plasturgie, agro-alimentaire, mécanique, BTP,...) qui ont structuré progressivement un réseau dynamique de PME-PMI. En 2020, la fermeture de l'usine Bridgestone a provoqué une véritable onde de choc. Elle est devenue le symbole du changement de modèle auquel l'agglomération doit dorénavant s'attacher. Elle doit maintenant relever le défi de réussir à préserver et consolider son réseau de PME-PMI industrielles et d'investir l'avenir en devenant un territoire démonstrateur de l'industrie de demain, symbolisée notamment par l'implantation d'ACC au sein d'une future « vallée de la mobilité électrique ».*

- La CCI Artois et la CABBALR travaillent ensemble au développement industriel dans le cadre du programme « Territoire d'industrie Béthune-Bruay ».
- La CCI Artois co-organise avec l'association Agro-sphères et le Centre de Ressources technologiques Adrianor, le salon Agro Hauts-de-France qui a pour ambition de mettre en relation les industriels de la filière avec leurs fournisseurs, toutes thématiques confondues (maintenance, équipements, ingénierie, bâtiment, utilités, RH, emploi-formation, QHSE, transport-logistique-stockage, approvisionnement, emballages, énergie, etc). La CABBALR s'engage à relayer ce salon auprès des entreprises et acteurs de son territoire.

#### Silver économie :

*Dans son projet de territoire, la CABBALR a pour objectif de proposer une offre de logements adaptée au parcours résidentiel et au cycle de vie des habitants. Cela se traduit notamment par une offre de logement permettant le maintien à domicile.*

- La CABBALR fait partie des membres fondateurs de l'association « Cluster Senior », créée en 2016 à l'initiative de la CCI Artois. En 2023, la CABBALR renouvelle son adhésion à l'association.

#### Axe création d'activité, reprise, transmission

*L'un des enjeux du projet de territoire est le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la CABBALR. Le développement de l'esprit d'entreprendre à tous les âges sera soutenu par le développement d'une offre d'accompagnement complète et lisible sur l'ensemble du territoire.*

- Afin de donner aux porteurs de projets plus de visibilité et de lisibilité sur l'offre d'accompagnement territoriale, la CABBALR a fédéré les acteurs de la création d'entreprise du territoire au sein de l'Académie de l'Entrepreneuriat.  
➔ La CCI Artois s'engage à contribuer à ce défi territorial
- La CCI Artois est l'un des principaux acteurs de l'appui à la création d'entreprises sur le territoire de la CABBALR et déploie des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise. Elle s'engage à soutenir les actions menées par la CABBALR en ce sens, en particulier à travers l'instruction des dossiers d'aide aux TPE.
- La CCI Artois s'engage à travailler plus particulièrement sur l'appui à la transmission et à la reprise d'entreprises.
- La CCI Artois dispense différentes formations à la création / reprise d'entreprise (5 Jours pour Entreprendre / 5 Jours pour Reprendre / 15 Jours pour Entreprendre spécial demandeurs d'emploi). La CABBALR s'engage à informer les porteurs de projet de ces formations.





- La CABBALR développe un corridor économique avec le Québec en lien avec la CCI de Région sur le volet rev3.

### **Axe appui aux entreprises**

*La CABBALR développe l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises. Pour cela, elle construit une offre globale de service complète et lisible (réseaux d'acteurs, appui aux projets et initiatives, foncier, immobilier...) en direction des entreprises et des porteurs de projets.*

- Conjointement, les équipes de la CABBALR et de la CCI Artois coopèrent et développent leur rôle de relais auprès des entreprises en mobilisant les expertises nécessaires : finances, développement commercial, ressources humaines, numérique, filières, etc.)
- La CCI Artois accompagne la CABBALR dans le cadre de convention de revitalisation Bridgestone, sur les axes 2 et 3 « Mise en œuvre d'actions structurantes »
- Dans le cadre de la modernisation des bâtiments de formation, la CCI Artois projette l'installation de l'agence de Béthune Laho Formation Artois Douaisis sur un nouveau bâtiment dans le quartier de l'Horlogerie.
- La CABBALR dispose de deux ambassadeurs numériques sur les thématiques de l'industrie et du commerce. La CCI Artois et la CABBALR s'engagent pour communiquer sur le sujet de façon conjointe.
- La CCI de Région Hauts de France accompagne les entreprises pour un meilleur accès à la commande publique au travers de son offre de formation dispensée par les établissements de Laho Formation Hauts de France.
- La CCI de Région dispose d'outils pour accompagner le développement des entreprises à l'international.

### **Axe Dynamique économique**

*La CABBALR construit un écosystème d'innovation et une dynamique de start-up sur son territoire grâce à différents outils.*

- La CABBALR fédère un écosystème d'innovation notamment à travers la présence d'un accélérateur Rev3 (elle conventionne avec la CCI de Région) et le financement direct de projets innovants à travers son cluster territoire intelligent. Elle s'appuie notamment sur les locaux de La Fabrique à Béthune pour l'animation de cet écosystème.
- La CCI de Région propose un certain nombre d'outils de veille, d'observation et de prospective, dont certains sont déclinés à l'échelle de l'arrondissement de Béthune
- La CABBALR et la CCI de Région collaborent autour de la Plateforme CCI Business Hauts-de-France
- La CABBALR et la CCI de Région (Rev3) travaillent ensemble au développement sur le territoire de la plateforme interactive Actif sur l'écologie industrielle sous réserve d'accès aux données de la part de la CABBALR.

### **Axe Animation économique**

*La CABBALR fédère un grand nombre de partenaires économiques et participe à l'animation du territoire à travers l'organisation d'un grand nombre d'évènements.*

- La CCI Artois renforce sa présence à Béthune grâce à l'ouverture de nouveaux locaux, rue Anatole France. Cette antenne accueille une équipe fixe de trois personnes (création





d'entreprise, commerce et formalités) ainsi que les différents conseillers CCI Artois lors de leurs déplacements sur le territoire.

- La CCI Artois anime des réseaux d'entreprises sur le territoire : 4 clubs d'entreprises (Club Ruitz 360 / Club Portes de Béthune Entreprises / Club des entreprises des portes de la Lys) et 14 unions commerciales (OFCAS Les vitrines de Bruay-la-Buissière / Le Cœur du Centre Bruay-la-Buissière / UC de la Porte Nord Bruay-la-Buissière / UC Auchy-les-mines / UC Divion / ACADI Isbergues / Quartier de la gare Béthune / Union commerciale de Lillers / Les vitrines Béthunoises / Comité de Foire Artisanale et Commerciale de Norrent-Fontes / UC Houdain / UC Billy-Berclau / UC Auchel / UC commerciale et artisanale de Douvrin)
- La CABBALR va mettre en place courant 2023 un Comité Grand Béthune-Bruay, instance fédératrice entre monde économique et institutionnel. La CCI s'engage à participer à ce dispositif et à le relayer auprès des porteurs de projet et entreprises qu'elle accompagne. La CCI Artois s'impliquera au besoin en fonction des projets initiés et mis en œuvre dans ce cadre.
- La CCI Artois s'engage à communiquer sur les événements organisés par la CABBALR à destination des entreprises et porteurs de projet.

## **ARTICLE 2 : GOUVERNANCE**

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de ce partenariat, il est proposé de constituer une gouvernance dédiée à la coordination des projets.

Le Comité de Pilotage, co-présidé par le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant et le Président de la CCI Artois ou son représentant, se réunira à minima une fois par an afin de mesurer les avancées des réflexions et projets.

En fonction des thématiques arrêtées en Comité de Pilotage, un comité technique associant les techniciens de la Communauté d'agglomération et de la CCI Artois se réunira à minima 2 fois par an.

## **ARTICLE 3 : DURÉE**

La présente convention de partenariat prendra effet à compter de sa signature par la Communauté d'agglomération et la CCI Artois. Elle prendra fin au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 4 : PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE**

La présente convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la CCI Artois vise à assurer le développement économique en lien avec le projet de territoire.

Elle pourra faire l'objet d'avenants pour participer à la réussite des objectifs détaillés dans l'article 1 de la présente convention.

Les réflexions et projets inscrits dans le présent partenariat constituent des perspectives qui illustrent les potentiels du partenariat. Préalablement à toute mise en œuvre, elles feront, si nécessaire, l'objet de conventionnements spécifiques.



## **ARTICLE 5 : RÉSILIATION**

### 1. Résiliation à l'initiative de la communauté d'agglomération :

La Communauté d'Agglomération peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention en adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la CCI Artois.

La résiliation prendra effet à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la date de réception par la CCI Artois de la lettre recommandée.

### 2. Résiliation à l'initiative de la CCI Artois :

La CCI Artois peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention en adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Communauté d'Agglomération.

La résiliation prend effet à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la date de réception par la Communauté d'Agglomération de la lettre recommandée avec avis de réception.

Dans cette hypothèse, les parties conviennent de faire précéder toute mesure de résiliation ou procédure contentieuse d'une tentative de règlement à l'amiable du litige.

## **ARTICLE 6 : LITIGES**

Tous les litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention seront, faute d'être résolus à l'amiable entre la CCI Artois et la Communauté d'Agglomération, soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

Les parties conviennent de rechercher un règlement amiable du litige préalablement à toute action contentieuse.

## **ARTICLE 7 : ELECTIONS DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention, et notamment en cas de réclamations, les parties font élection de domicile :

Pour la CCI Artois : 8 rue du 29 Juillet 62000 ARRAS

Pour la Communauté d'Agglomération : 100 Avenue de Londres CS 40548 62411 BETHUNE Cedex

Fait à Béthune, le .....en 2 exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,

Le Président

Olivier GACQUERRE

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie  
Artois Hauts de France

Le Président

Jean-Marc DEVISE